



Qu'est-ce que la COMUE Paris Lumières ?

En 2012, les universités Paris 8 Vincennes-Saint-Denis et Paris Ouest Nanterre La Défense se sont rapprochées et rassemblées au sein d'un pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), à partir d'une histoire similaire et de valeurs partagées.

Suite à la loi du 22 juillet 2013, elles ont constitué ensemble, avec le CNRS, une Communauté d'universités et d'établissements (COMUE) qui entend construire, en étroite coopération avec ses 12 associés, un réseau de premier ordre axé sur les sciences humaines et sociales, sans pour autant exclure le champ des sciences et techniques.

La COMUE Paris Lumières s'inscrit dans un environnement propice à son développement. Cet environnement se compose d'atouts majeurs venant renforcer sa stratégie grâce à des apports immatériels ou matériels. Riche des relations existantes entre ses établissements et de la diversité des acteurs territoriaux, la COMUE élabore ses projets avec le souci constant de concilier responsabilité sociale et innovation, déclinant sa politique territoriale selon plusieurs axes.

De manière générale, tous les membres de la COMUE se définissent pleinement comme des acteurs de leur territoire et partagent l'ambition d'être à la fois des lieux de création, utiles à leurs territoires, des lieux ressources et des lieux de carrefours d'activités et d'initiatives, ce qui se traduit notamment par la réalisation des objectifs suivants :

- ▶ favoriser l'accès à la recherche de tous publics en mettant en place une politique d'accueil renforcée auprès des publics discriminés ou défavorisés
- ▶ favoriser la diffusion de la recherche auprès des acteurs territoriaux
- ▶ participer aux débats et aux projets des territoires en permettant aux acteurs de bénéficier des compétences des établissements et être pleinement partie prenante des mutations territoriales.

Grâce à une mise en synergie des moyens et des compétences de ses trois membres, et avec l'appui de ses associés, la COMUE Paris Lumières a pour but d'accroître leur rayonnement national et international, tout en se positionnant comme un acteur majeur de l'enseignement supérieur et de la recherche



Paris Lumières, c'est qui ?

Membres :

- ▶ Paris 8 Vincennes-Saint-Denis
- ▶ Paris Ouest Nanterre La Défense
- ▶ CNRS

Associés :

- ▶ L'Institut National Supérieur pour l'éducation des jeunes Handicapés et les Enseignements Adaptés (INS HEA)
- ▶ L'École Nationale Supérieure Louis-Lumière (ENS LL)
- ▶ Le Collège International de Philosophie
- ▶ Le Crédit municipal de Paris
- ▶ Les Archives Nationales
- ▶ La Bibliothèque Nationale de France
- ▶ Le Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou
- ▶ Le musée de l'histoire de l'immigration
- ▶ Le musée du Quai Branly
- ▶ L'Institut Nationale de l'Audiovisuel (INA)
- ▶ Le CEDIAS – musée social
- ▶ Le Pôle Sup'93

Paris Lumières en chiffres

- ▶ 2^{ème} force nationale en sciences sociales, selon le diagnostic *Strater Île-de-France*
- ▶ 60 000 étudiants
- ▶ 1 307 enseignants-chercheurs (dont 1 206 en SHS)
- ▶ 200 contrats doctoraux rémunérés



Le PRES puis la COMUE ont principalement concentré leur effort dans deux directions

- ▶ Une politique volontariste de soutien à la recherche.
- ▶ Trois campagnes d'appels à projets ont été organisées. Lors de ces trois exercices, 47 équipes de recherches des deux universités et huit associés ont proposés 130 projets dont 76% ont été financés. Les projets sont en augmentation croissante. En 2013 et 2014, près de la moitié du budget de la COMUE Paris Lumières a été consacré au financement de ces projets de recherche.
- ▶ l'élaboration du volet commun du contrat de site (disponible sur le site internet de l'université) tel que prévu par la loi du 22 juillet 2013.

Ce contrat se caractérise par l'absence de tout transfert de compétence et par la mise en place de dispositifs d'appui permettant aux deux universités de faire ensemble ce qu'elles n'ont pas les moyens de faire isolément.

Lors de la signature du contrat, 49 « postes Fioraso » supplémentaires ont été obtenus qui permettent notamment de :

- ▶ développer une politique doctorale et postdoctorale ambitieuse
- ▶ mettre en place un bureau Europe aux fins de mieux répondre aux appels de fonds européen, source aujourd'hui majeure du financement de la recherche
- ▶ développer une politique dans le domaine de l'information scientifique et technique visant à rendre plus visible et plus accessible les travaux des chercheurs et mutualiser les accès aux données scientifiques numériques
- ▶ mettre en place le nouveau collège d'étude politique
- ▶ améliorer la qualité de vie étudiante avec une attention particulière pour le logement étudiant
- ▶ soutenir l'innovation notamment dans le domaine du numérique.

Plus récemment, la COMUE a élaboré une réponse au projet I-site dans le cadre du second programme d'Investissements d'avenir (PIA2). Plus d'une centaine de collègue de Paris 8, enseignants-chercheurs comme BIATSS ont contribué à sa réalisation. Ce projet, déposé le 21 janvier sera soumis au jury international le 21 avril 2015.

Les 7 et 8 avril, la COMUE est appelée à élire pour la première fois ses conseils au suffrage direct quand tel n'a pas été le choix de la majorité des autres COMUE.

Programme scientifique

Le programme scientifique de la COMUE Paris Lumières croise de nombreuses approches disciplinaires et procède d'une méthode collaborative, d'une réflexion collective associant les acteurs des deux communautés universitaires et les établissements associés.

Les trois thématiques prioritaires du programme scientifique sont déclinées en projets collaboratifs élaborés par les acteurs des deux communautés universitaires.

► Sociétés de demain : durabilité, innovation sociétale, émancipation humaine :

Cette thématique vise à préparer, par la recherche, la formation et l'action dans les domaines du développement durable et de la transition énergétique, de l'innovation sociale, du développement humain et du devenir numérique de nos sociétés.

► Droits : justice et injustice

Cette thématique regroupe un ensemble pluridisciplinaire de recherches centrées sur la question de la justice sociale et appuyées sur un engagement sociétal, prenant en compte toutes les dimensions du social (politiques, spatiales, économiques, juridiques, historiques, culturelles) pour un ensemble articulé sur les « droits », des échelles locales à l'échelle globale

IDEFI N : le projet TIFANI

Le projet TIFANI entend apporter une contribution décisive au développement, encadré, des ressources numériques, pour favoriser les trajectoires d'études et professionnelles. L'effet attendu réside dans une meilleure utilisation des ressources numériques au sein de la trajectoire intellectuelle et professionnelle des usagers, qui en fasse un moteur d'ambition, un renforcement de la complémentarité entre les ressources numériques accessibles librement et les formations dispensées dans les établissements supérieurs.

TIFANI propose ainsi un véritable changement paradigmatique, centré sur l'utilisateur, permettant d'intégrer aux dispositifs de formation et d'accompagnement la réalité d'un accès au savoir ouvert, amplifié par les échanges entre étudiants. Elle s'appuie sur cette donnée pour en faire un atout au service de la valorisation de ses ressources, la lutte contre le décrochage et l'aide à la réussite et à l'insertion professionnelle en l'articulant avec une réflexion sur l'accompagnement.

Le projet I-Site @NTROPOLIS, l'humain dans la cité

Le projet « @NTROPOLIS, l'humain dans la cité », met l'accent sur les liens tissés entre les deux universités, le CNRS et nos nombreux partenaires et tout le potentiel qu'ils recèlent encore. Ce projet est soutenu par les collectivités territoriales et plus d'une centaine de partenaires avec lesquels travaillent les formations et les équipes de recherche.

Sur la base d'un travail collectif impliquant l'ensemble des communautés universitaires et des partenaires, trois thématiques stratégiques, en lien avec les thématiques prioritaires du contrat de site 2014-2018 de Paris Lumières, ont été définies :

- Arts et patrimoines, créations et médiations ;
- Mutations normatives, inégalités, accès aux droits ;
- Risques, vulnérabilités, décisions.

Les actions menées dans le cadre du projet @NTROPOLIS, à travers le financement ou cofinancement des programmes, ont vocation à développer la recherche et la formation pluridisciplinaires (notamment aux niveaux doctoral et post-doctoral) et les partenariats, la valorisation des actions aux échelles nationales et internationales (mobilité des étudiants, des enseignants-chercheurs et des chercheurs).

Au niveau international, l'objectif est de structurer des réseaux sur les thématiques stratégiques et sur la Responsabilité Sociale des Universités (RSU) en lien avec les collectivités, la conservation avec les réseaux des bibliothèques, des archives et des musées, l'implication des universités dans le réseau de l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) et la constitution d'un réseau s'organisant autour de la thématique « Les nouvelles frontières de l'humain ».



► Création d'hier à demain : arts, patrimoine, humanités

Cette thématique s'articule autour de deux concepts : celui de « sciences de la création » d'une part, celui des processus de patrimonialisation, conservation et diffusion d'autre part. Les humanités et la création artistique à l'ère du numérique sont au cœur de cette thématique prioritaire qui nourrira de façon privilégiée le développement du numérique à l'échelle de la COMUE Paris Lumières.

Ça fonctionne comment ?

Démocratie et égalité

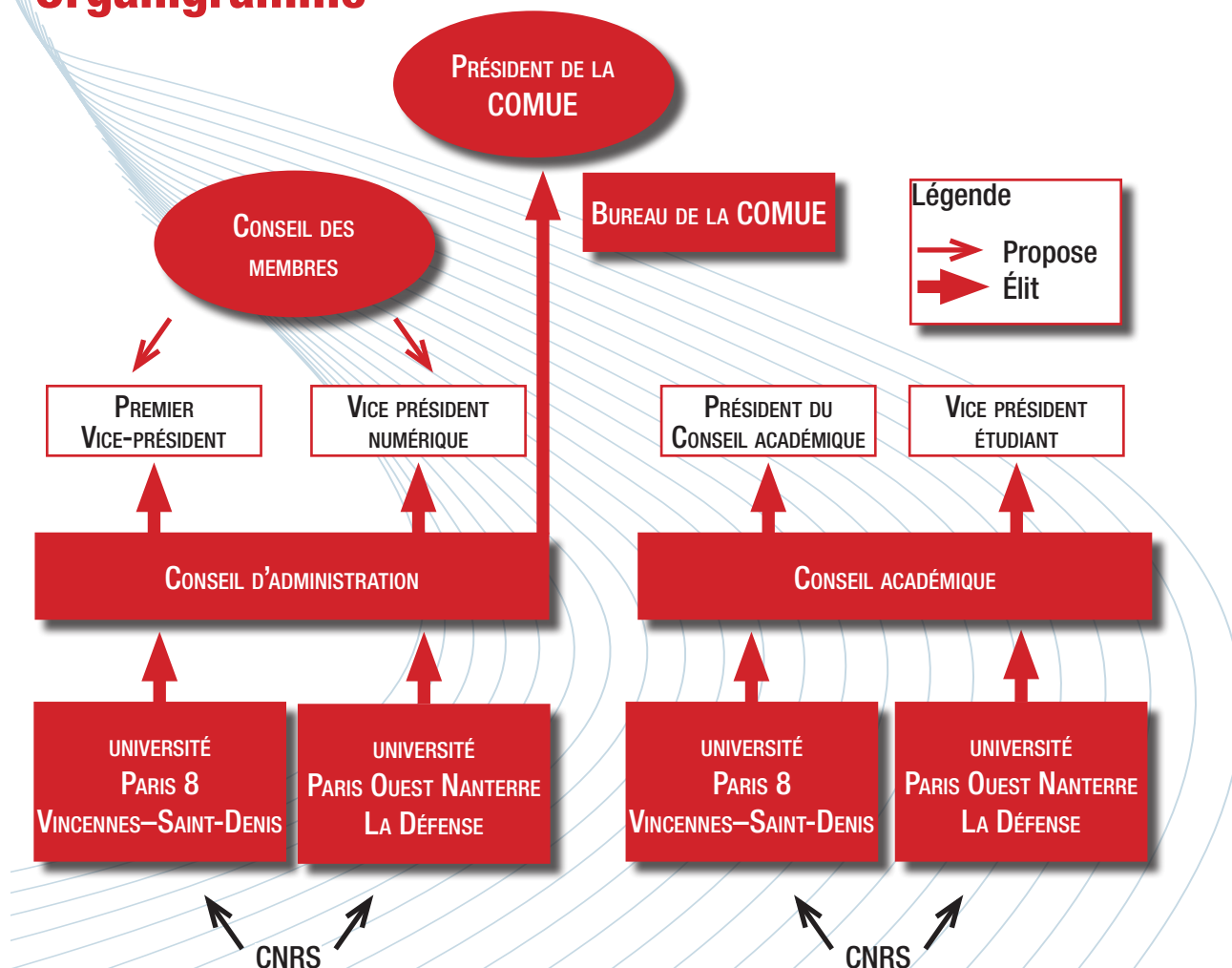
La COMUE Paris Lumières, à l'esprit confédéral, n'est nullement conçue comme une préfiguration d'une fusion. Dans le cadre juridique prévu par la loi, les statuts d'UPL se fondent sur des principes d'égalité et de démocratie :

- ▶ Sur le plan démocratique, l'élection au suffrage universel direct des représentants élus, au sein des instances décisionnelles de la COMUE, garantit la légitimité des nouvelles instances.
- ▶ La stricte parité entre les représentants des membres fondateurs dans l'établissement entend mettre sur un pied d'égalité les deux universités qui ont choisi de porter conjointement un projet commun et partagé.

Il reviendra aux conseils qui seront élus les 7 et 8 avril 2015 de se saisir des chantiers en cours et d'en imaginer de nouveau.



Organigramme



Les élections des représentants au conseil d'administration et au conseil académique auront lieu les **7 et 8 avril 2015** dans le hall d'exposition et sur les sites des IUT de l'université.

Pour tout renseignement, contactez le service juridique de l'établissement à l'adresse suivante : service.juridique@univ-paris8.fr